



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST Dixième session
COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES Septième session
Bridgetown, Barbade, 24-27 octobre 2001
SITUATION ET TENDANCES EN MATIÈRE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE DANS LA RÉGION DE LA COPACO

RÉSUMÉ

Ce document contient une étude des tendances récentes de l'évolution de la production halieutique, de l'utilisation et du commerce des produits de la pêche dans la région de la COPACO, ainsi que des mesures éventuelles à adopter pour préserver et améliorer la contribution de ce secteur à l'économie. Certains thèmes importants aux niveaux régional et international y sont également analysés.

Introduction

1. Le secteur halieutique contribue de manière importante à l'économie des pays¹ de la région de l'Atlantique centre-ouest. Du point de vue économique et social, ce secteur contribue à la sécurité alimentaire, à l'obtention de devises, à la création d'emplois et au développement des zones rurales et côtières. La pêche réalisée dans la région de la COPACO est un système productif complexe, qui implique des modalités de production à la fois de type artisanal et industriel, qui comprend différentes activités d'extraction, de traitement et de commercialisation, qui dépend de services et d'une infrastructure d'appui et est étroitement lié au marché national et au commerce international. D'autre part, il s'agit d'une activité profondément enracinée sur le plan social et culturel qui occupe également une place importante au sein de la société. L'analyse de l'évolution de ce secteur, ainsi que l'identification des différentes options susceptibles de préserver et d'améliorer son degré d'importance sont des tâches particulièrement intéressantes pour les pays de la région.

¹ Le terme "pays" tel qu'il est employé dans ce document comprend également les territoires et les provinces. Cet usage ne reflète aucune décision ou opinion de la part de la FAO quant au statut juridique ou institutionnel d'un pays déterminé, d'un territoire ou de ses frontières. Ce même terme doit être appliqué aux groupes de pays qui se sont formés aux fins de l'analyse présentée dans ce document.

Production halieutique

2. La production halieutique totale (pêche et aquaculture) enregistrée en 1999 dans la région de la COPACO a été de 8,5 millions de tonnes, volume légèrement inférieur à celui de l'année antérieure. Ce chiffre confirme la tendance relativement stable de la production halieutique totale durant la période 1989-1998 dont le record a été atteint précisément en 1989, avec 9,2 millions de tonnes.

3. La structure des captures de nombreux pays riverains ou partiellement riverains de l'Atlantique centre-ouest ne concerne pas seulement cette zone maritime. En effet, le total des captures effectuées par les pays de la région de la COPACO comprend également les prises provenant d'autres zones de pêche et des activités de pêche dans les eaux continentales. Les captures totales des pays de la COPACO en 1999 ont été de 7,7 millions de tonnes, ce qui représente 91 p.100 de la production halieutique totale. Il faut signaler que, durant la période 1989-1998, les captures ont également fait preuve d'une certaine stabilité, bien que dans le cadre d'une tendance en légère baisse résultant d'une diminution des débarquements réalisés en-dehors de la zone de la COPACO.

4. D'autre part, en 1999, les captures des pays membres provenant de la zone de la COPACO ont été de 1,7 millions de tonnes, chiffre qui confirme la tendance à la stabilité enregistrée durant la période 1989-1999. Cette stabilité se reflète également dans la part prise par les captures effectuées dans la région aux captures mondiales qui, en 1999, a été de 2,1 p.100, niveau proche de celui enregistré dans les années antérieures. En 1999, ces captures ont représenté 23 p.100 des captures totales et 21 p.100 de la production halieutique totale des pays membres. Dans les captures de la région de la COPACO, la proportion apportée par les Etats-Unis d'Amérique est traditionnellement importante, à savoir 53,2 p.100 en 1999.

5. La production de l'aquaculture a été, en 1999, de 0,8 million de tonnes, ce qui correspond à 9 p.100 de la production halieutique de l'année en question. La production aquicole a enregistré une tendance à la hausse durant la période analysée, et a pratiquement doublé en 1999 par rapport à la production atteinte en 1989.

Utilisation et consommation du poisson

6. L'utilisation du poisson à des fins alimentaires dans les pays membres de la COPACO est nettement inférieure à la moyenne mondiale. Les données disponibles pour la période triennale 1997-1999 suggèrent que 19 p.100 de la production halieutique est utilisé à des fins non alimentaires (Tableau 2), ce qui confirme la tendance légèrement ascendante, ce pourcentage ayant été de 16 p.100 pour la période triennale 1991/1993 et de 17 p.100 pour la période triennale 1994-1996. Il est intéressant de noter que les estimations réalisées au début de la décennie 1970 pour mesurer les usages non alimentaires indiquaient que ce type d'utilisation représentait 28 p.100. Excluant les estimations correspondant aux Etats-Unis d'Amérique, le pourcentage d'utilisation du poisson à des fins non alimentaires pour les autres pays de la COPACO est légèrement inférieur, avec 15 p.100 en 1999.

7. La consommation moyenne par an et par habitant dans les pays de la région de la COPACO a été de 13,5 kg pour la période triennale 1997/99, chiffre légèrement inférieur aux 14 kg estimés pour la période triennale immédiatement antérieure, et similaire à celui correspondant à la période triennale 1991/93. Ces valeurs sont légèrement inférieures à la moyenne mondiale qui, en 1999, a été de 16,3 kg. Excluant la valeur estimée pour les Etats-Unis, la consommation annuelle par habitant pour 1997/99 est de 8 kg, inférieure à la valeur enregistrée en 1994/96, à savoir 8,4 kg, mais encore légèrement supérieure à la moyenne de la période 1991/93 qui a été de 7,9 kg. De toute évidence, la région a globalement réussi à maintenir, durant la période 1991-1999, un taux de croissance de l'offre alimentaire de poisson qui a accompagné le taux de croissance de la population. Une information plus détaillée par pays et par

groupe de pays (Tableau2) oblige néanmoins à prendre note, aux fins de l'analyse, de la forte disparité et, partant, de la variété des situations en termes d'offre et de demande au sein de la région de la COPACO.

Importations et exportations

8. La part des importations dans l'offre totale de poisson (en poids frais) dans la région de la COPACO a été de 41 p.100 pour la période triennale 1997/99, ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux périodes 1994/96 et 1991/94 où elle était d'environ 35 p.100. Cependant, l'ampleur et la tendance de cette participation diffèrent si l'on exclut l'estimation correspondant aux Etats-Unis. La part des importations dans l'offre des autres pays de la région (en poids frais) a été de 25 p.100 en 1997/99, pourcentage très proche des estimations de 1994/96.

9. La valeur des importations des pays de la région a été de 10,2 milliards de dollars américains en 1999. Il s'agit d'un niveau record au cours des cinq dernières années, à l'issue d'un processus de croissance modéré mais soutenu de la valeur des importations. En 1999, 92 p.100 de la valeur totale des importations correspondait aux Etats-Unis d'Amérique. Cette participation n'a cessé d'augmenter dans les cinq dernières années. En contrepartie, la somme de la valeur des importations du reste de la région a enregistré, durant la même période, une tendance à la baisse.

10. En ce qui concerne le type de produits de la pêche faisant partie de la valeur des importations régionales, les principales catégories sont, dans l'ordre, les crustacés et mollusques surgelés et les poissons frais, réfrigérés et surgelés. Cette composition varie néanmoins si l'on exclut les importations des Etats-Unis d'Amérique. L'ordre est alors le suivant : poisson frais, réfrigéré et surgelé, suivi du poisson séché, salé et fumé, des crustacés et des mollusques surgelés et des conserves de poisson. Le Brésil est le principal importateur de poisson séché, salé et fumé. Ces produits sont également importés en quantités relativement importantes dans les Grandes Antilles, en Haïti, Jamaïque et République dominicaine et dans les pays des Petites Antilles. Les produits de la mer surgelés sont récemment de plus en plus utilisés pour satisfaire la demande croissante créée dans de nombreux pays de la région par le tourisme.

11. Le volume exporté par rapport à la production halieutique totale (en poids frais) a été de 20 p.100 au cours de la période 1997/99, valeur qui est restée stable depuis le début de la décennie 90. Cette participation est de 16 p.100 si l'on exclut l'estimation correspondant aux Etats-Unis d'Amérique. La valeur des exportations de la région a été de 4,880 milliards de dollars des Etats-Unis en 1999, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1998, année où a pris fin une faible tendance à la baisse amorcée en 1995. La valeur des exportations de la région, hormis celles des Etats-Unis d'Amérique, a représenté, en moyenne durant les cinq dernières années, une participation de quelque 40 p.100 du total. Les catégories qui prédominent le plus nettement sont le poisson frais, réfrigéré et surgelé et les crustacés et mollusques surgelés.

12. La balance commerciale des produits des pêches des pays de la région est hétérogène. Les situations sont très variables. Certains pays des Grandes Antilles, les pays des petites Antilles, le Brésil et les Etats-Unis présentent une balance commerciale traditionnellement déficitaire. D'autre part, le commerce de produits de la pêche des pays d'Amérique centrale, de la plupart des pays d'Amérique du sud, de Cuba et du Mexique montre, depuis quelques années, une tendance positive. Ces pays exportent des produits à haute valeur commerciale, tels que la crevette, la langouste, le thon et des espèces de poissons très appréciées sur les marchés.

Accroissement de l'offre et de la demande de poisson et des produits de la pêche

13. La demande de poisson dans la région continue de présenter un profil hétérogène et inégal à l'échelon national et/ou par groupe de pays. Il existe, par exemple, de profondes différences au niveau des habitudes de consommation, des produits consommés et des capacités nationales d'accroissement de l'offre entre les Etats insulaires et les pays continentaux de la région de la COPACO. C'est pourquoi, l'analyse de la demande à l'échelon régional n'est qu'un indicateur global qui permet d'identifier les principaux facteurs pouvant influencer l'évolution de la demande à court terme ou de modifier la demande à plus long terme. La composante la plus dynamique de la demande de poisson a été la filière internationale canalisée essentiellement par les exportations vers les Etats-Unis et la satisfaction des besoins de l'activité touristique en plein essor. Ces marchés constituent le débouché de produits à forte valeur commerciale. On peut prévoir, d'une manière générale, que l'augmentation soutenue de la demande internationale sur ces marchés et l'intérêt qui en résulte en termes d'obtention de bénéfices et de devises pour beaucoup de pays de la région pourraient donner lieu à une accélération des produits de substitution, d'ailleurs déjà en cours, dans les pays présentant un taux élevé de consommation par habitant. L'absence de systèmes adéquats d'aménagement des pêches pourrait avoir un impact sur la pérennité des ressources halieutiques déjà exploitées de façon intensive, voire surexploitées, exerce une pression sur le niveau de l'offre et des prix sur les marchés intérieurs, et conduire à des processus de substitution dans les pays à forte consommation.

14. Sur le plan régional, le secteur de la pêche a constitué, au cours de ces dernières années, une composante particulièrement stable de l'offre alimentaire de la population régionale. L'activité halieutique des pays membres dans l'Atlantique centre-ouest l'est encore davantage. La possibilité de préserver et, si possible, d'accroître la contribution future de ce secteur à l'offre alimentaire va dépendre d'aspects directement liés au secteur de la pêche et d'autres facteurs d'ordre plus général relevant de l'économie nationale et internationale. Dans le premier cas, le Commission a été saisie, à l'occasion de sa neuvième session, du Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail de la COPACO sur l'économie et la planification de la pêche² et a pu identifier les possibilités réelles d'accroître l'offre ainsi que les mesures pouvant s'avérer nécessaires pour mettre effectivement à profit ces possibilités.

15. Tout en reconnaissant le caractère limité des ressources halieutiques exploitables du point de vue commercial dans la région de l'Atlantique centre-ouest, ce Rapport indiquait que des accroissements de l'offre de poisson étaient possibles moyennant :

- Une amélioration du rendement résultant d'un aménagement plus rationnel des ressources halieutiques exploitées au maximum ou surexploitées et une utilisation sur des bases économiquement faisables de ressources faiblement ou non exploitées. Une analyse plus détaillée de la situation des ressources halieutiques et de leur aménagement dans la région de la COPACO est contenue dans le document WECAFC/X/01/3.
- Une réduction des rejets, notamment en ce qui concerne les pêcheries à forte valeur commerciale ; une meilleure utilisation des captures grâce à l'amélioration des méthodes de manutention et de conservation à bord ;
- L'incorporation d'une plus grande valeur ajoutée aux processus industriels et artisanaux.
- Une augmentation de la production aquicole.

16. Selon le Rapport du Groupe de travail, les thèmes mentionnés dans le paragraphe ci-dessus ne peuvent être abordés sans prendre en compte les aspects économiques et sociaux sous-jacents au développement. Pour maintenir ou améliorer l'offre de poisson dans l'alimentation de la population de la région, il faudra adopter des stratégies, des politiques et des actions sectorielles adéquates,

² FAO, Rapport sur les pêches N° 581 – SLAC/R581(Bi)-1998.

notamment : l'adoption de modalités novatrices d'organisation de la part des pêcheurs artisanaux ; des innovations institutionnelles dans le domaine de l'aménagement des pêches prévoyant une recherche efficace, un contrôle rigoureux et l'intégration des pêches à l'aménagement côtier ; la mise en place de filières de commercialisation et de distribution qui, avec les systèmes d'aménagement, rendent le poisson accessible aux consommateurs en termes physiques et économiques ; des technologies de pêche économiquement faisables permettant d'optimiser les rendements et préserver les ressources et leur environnement ; une législation et des normes applicables sur le plan technique et ayant la force juridique suffisante ; la mise en place de systèmes et de processus efficaces d'aménagement des pêches comprenant les ressources halieutiques transfrontières et de haute mer.

17. Durant la période de l'intersession, diverses actions ont été menées aux échelons national et régional en étroite relation avec plusieurs domaines d'action déjà identifiés. Ces actions sont présentées dans les documents WECAFC/X/01/05 ET WECAFC/X/01/06. Certaines s'inscrivent dans un contexte actuel plus général en matière de pêche aussi bien au niveau régional qu'international. Les thèmes suivants sont brièvement exposés ci-après :

La pêche aux gros poissons pélagiques

18. Dans le but d'accroître la production halieutique, plusieurs pays de la région développent les pêches de ces espèces, d'autres envisagent ce type de développement et d'autres évaluent la possibilité d'obtenir des bénéfices moyennant la pêche de plaisance en appuyant l'industrie du tourisme. Les ressources halieutiques pélagiques se trouvent, à des degrés et dans des volumes divers, dans les eaux de tous les pays de la COPACO. Bon nombre de ces espèces sont déjà exploitées au maximum, essentiellement par des pays situés hors de la région, s'agissant d'espèces fortement migratoires qui se déplacent parfois dans l'ensemble de l'Océan Atlantique. L'aménagement de ces ressources relève de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Les pays de la CARICOM ont manifesté un très vif intérêt à l'exploitation de ces ressources et ont demandé l'assistance technique de la FAO (Projet de coopération technique RLA/0070). Le résultat pourrait être le suivant : i) une approche concertée pour l'aménagement des ressources de gros poissons pélagiques présentant un intérêt pour les pays des Caraïbes moyennant la collaboration stratégique avec la CICTA et/ou la détermination d'une approche régionale en vue de l'aménagement des espèces présentes entièrement dans la région des Caraïbes, et ii) une amélioration des bases techniques en vue des négociations sur le contingentement de ces ressources.

Réduction des rejets

19. La capture d'espèces dépendantes et les rejets d'espèces non ciblées ou à faible valeur commerciale, ainsi que d'exemplaires ayant une taille inférieure au minimum exigé des espèces ciblées constitue la cause principale du gaspillage biologique, de la surexploitation des ressources, des pertes économiques et des dommages causés à la biodiversité. Action 21³ (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992) et le Code de conduite pour une pêche responsable⁴ (1995)

³ Action 21 /CNUED, 1992) prie instamment les pays de "promouvoir le développement et l'utilisation d'engins et de pratiques sélectives visant à minimiser le gaspillage dans les captures d'espèces ciblées et à minimiser la capture accidentelle d'espèces non ciblées".

⁴ Le Code de conduite pour une pêche responsable prévoit (art.7.6.9) que "les Etats devraient prendre les mesures appropriées pour minimiser le gaspillage, les rejets, les captures effectuées par des engins perdus ou abandonnés, les captures d'espèces non ciblées, poissons et autres espèces, et les effets négatifs sur des espèces associées ou dépendantes, en particulier sur des espèces menacées d'extinction... De telles mesures pourraient aussi être prises, lorsqu'il convient, pour protéger les juvéniles et les reproducteurs. Les Etats et les organisations et arrangements sous-régionaux ou régionaux d'aménagement des pêcheries devraient promouvoir, dans la mesure du possible, la

accordent une attention spéciale à ce sujet dans le cadre des efforts réalisés pour refléter le souci croissant de la communauté internationale quant à la pérennité des ressources halieutiques. Le rejet des espèces associées à la crevette a constitué et constitue encore une cause de préoccupation pour les pays de la région étant donné l'ampleur considérable des rejets résultant des captures de cette pêcherie importante. Une étude récente⁵ mesurant la quantité de faune associée capturée durant les opérations de pêches des flottilles artisanales, semi-industrielles et industrielles et la quantité effectivement débarquée est particulièrement éloquente à cet égard. Un projet à l'échelon mondial (GEF/UNEP/FAO, ONU/58/2) « Réduction de l'impact de la pêche tropicale à la crevette moyennant la mise au point de technologies visant à réduire la capture de la faune associée et un nouvel aménagement » est actuellement en cours. Le projet inclut plusieurs pays de la région (Cuba, Costa Rica, Mexique, Trinité-et-Tobago et Venezuela), ainsi que 6 autres pays d'Asie et d'Afrique.

Subsides au secteur de la pêche

20. Dans le contexte du débat en cours à l'échelon international sur divers aspects de la politique en matière de pêche liés au commerce, à l'environnement et au développement, les membres de la FAO étudient actuellement le rôle des subventions ou des incitations économiques dans le commerce international du poisson et des produits de la pêche, la pérennité des ressources halieutiques et le développement. Les Etats membres souhaitent mieux comprendre l'effet des subventions sur la pérennité de la pêche et la façon dont il se manifeste. Les opinions⁶ sur le rôle et l'incidence des subsides ne sont pas unanimes entre les pays membres de la FAO. Une partie de cette controverse n'est que le prolongement de la divergence de vues existant entre les pays sur la façon dont les subsides sont utilisés en tant qu'instruments des politiques économiques respectives. Cependant, la controverse quant à l'importance et à l'utilité des subventions dans le domaine de la pêche est également alimentée par la manque d'informations factuelles sur les effets des subventions : peu d'études détaillées ont été menées et il n'existe pas de définition universellement acceptée quant aux actions menées par les gouvernements devant être considérées comme subventions. La question a aussi été débattue au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Ce sujet a été abordé avec une certaine profondeur, pour la première fois, par les experts de la région dans le cadre du débat tenu lors de l'Atelier sur les effets de la mondialisation et de la déréglementation sur les pêcheries des Caraïbes (Castries, Sainte-Lucie, 4-8 décembre 2000). A

mise au point et l'utilisation d'engins et de techniques de pêche sélectifs, rentables, et respectueux de l'environnement".

⁵ Kuruvilla, ferreira et Soomai. "*The Trawl Fishery of Trinidad and Tobago*"- Division des pêches, Ministère de l'agriculture, ressources terrestres et marines, avril 2000.

⁶ Le débat sur les subsides en matière de pêche est extrêmement complexe et il est difficile de le présenter de manière succincte. A titre d'information, cette note présente une synthèse très brève et simplifiée des différentes opinions émises à ce sujet. De nombreux administrateurs de pêche, en particulier dans les pays exportateurs de poisson, estiment que la pérennité de la pêche et de l'aquaculture sont en danger lorsque les autorités octroient des subsides. Ils affirment que les subventions provoquent une distorsion des conditions du commerce de poisson et de produits de la pêche, favorisant les pays où sont accordés ces subsides au détriment de ceux où ils ne sont pas. Ils proposent, en conséquence, que ceux-ci soient éliminés. D'autres affirment également que les subventions favorisent l'excès de capacité de pêche et, partant, menacent le bien-être permanent des populations de poissons non cultivés. D'autres part, d'autres prétendent, en particulier dans les pays importateurs de poisson, que les subventions ne sont qu'un élément parmi d'autres pouvant causer l'excès de capacité de pêche et compromettre la pérennité des ressources, la principale cause étant l'aménagement déficient des pêches. Ils affirment qu'en l'absence d'un aménagement adéquat, la libéralisation à outrance du commerce pourrait en dernière analyse compromettre la pérennité des ressources. D'autres signalent qu'il conviendrait de définir les subventions de façon à distinguer les positives des négatives, et ainsi pouvoir éliminer ces dernières. De nombreux pays en développement, qui n'accordent pas ni sont en mesure d'accorder des subventions massives à l'activité halieutique, affirment que leurs exportations de produits de la pêches sont touchés par les subsides existant dans certains pays grands importateurs et par le non respect des accords et des traités internationaux sur la libéralisation du commerce en ce qui concerne les dispositions spéciales prévues pour ce groupe de pays.

cette occasion, les participants ont émis un « Agenda pour la pêche dans les Caraïbes dans le contexte de la mondialisation ».

21. En exécution du mandat qui lui a été confié par les pays membres, le Département des pêches de la FAO a organisé la Consultation d'experts sur les incitations économiques et la pêche responsable, qui a été tenue à Rome du 28 novembre au 1er décembre. Cette réunion d'experts a permis d'établir que, bien que la nature et l'ampleur précises des effets de la plupart des catégories de subsides sont encore mal connues, l'importance des différents groupes de subsides en question est, quant à elle, relativement bien délimitée, et les mécanismes par lesquels ils influent sur les coûts et les revenus des entreprises sont assez bien compris. On ne dispose néanmoins que d'une connaissance empirique très restreinte quant à l'ampleur et à la nature exacte des incidences sur le commerce, les ressources et le développement de toute modification du comportement des entreprises à la suite de l'octroi de ces subventions. Les experts ont conclu qu'il existait des méthodes permettant d'effectuer des études empiriques des répercussions des subventions. Le problème consiste à déterminer par où commencer, qui doit participer à ces études et comment elles doivent être présentées. La Consultation d'experts a défini quatre groupes de subsides, définition qui constitue un instrument propre à faciliter l'analyse de l'incidence des subventions et à contribuer au débat politique.

22. Le rapport de la Consultation d'experts a été soumis à la considération des pays membres de la FAO lors de la vingt-quatrième session du Comité des pêches (Rome, 26 février-2 mars 2001). Le COFI a formulé des recommandations et des principes directeurs susceptibles d'orienter le rôle de la FAO et ses activités futures en ce qui concerne les subventions dans le domaine de la pêche. Conformément à la recommandation selon laquelle la FAO, en sa qualité d'instance multidisciplinaire mondiale, devait jouer un rôle d'avant-garde dans la promotion de la coopération et la coordination des activités dans ce domaine, le Département des pêches a organisé à Rome, les 21 et 22 mai 2001, la Réunion spéciale d'organisations intergouvernementales sur les programmes de travail en matière de subventions dans le domaine des pêches. Les organisations participantes (OCDE, OMC, PNUE, SADC, et FAO) ont échangé des données d'information quant aux activités en cours et programmées, et ont identifié un certain nombre de possibilités de collaboration. Le Comité des pêches a également recommandé que la FAO organise une deuxième Consultation d'experts, qui devrait être suivie d'une Consultation technique intergouvernementale sur le thème des subventions.

23. Le débat international sur le rôle et la nature des subventions dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture va sans doute se poursuivre. Tous les participants à la discussion ont intérêt à disposer d'informations solides sur les subventions et leurs répercussions. Ils doivent pour le moins savoir quelle est l'ampleur de ces subventions et quel est leur impact sur le commerce, la pérennité des ressources et le développement économique. Les effets des subsides sont déterminés par le comportement de ceux qui les reçoivent. La connaissance de ces réactions devrait permettre d'inférer le type de conséquences que les subventions peuvent avoir sur le commerce, les ressources et le développement. Les travaux futurs de la FAO viseront, entre autres, à déterminer l'impact direct de ces subventions.

Action future proposée à la Commission

24. La Commission est invitée à prendre note du document présenté, à apporter l'information pertinente à l'échelon national et/ou régional, et à analyser les thèmes abordés et à les commenter.

Tableau .1. Captures par origine Pays de la région de la COPACO (tm)
Années choisies (1990-1995-1999)

	Eaux continentales			Atlantique centre-ouest			Autres zones maritimes		
	90	95	99	90	95	99	90	95	99
<u>Amérique du nord</u>	152513	158708	127875	1215646	1128932	1229474	5677045	5390918	4709169
Etats-Unis	36825	36688	36413	874296	856754	943641	4709284	4405465	3851230
Mexique	115688	122020	91462	341350	272178	285833	967761	985453	857939
<u>Amérique centrale</u>	3110	5907	10670	6481	14680	17213	160262	245560	197046
Belize	1	0	0	1413	1229	1185	0	487	38755
Costa Rica	300	1087	2465	370f	418	724	16310	19688	22490
Guatemala	2599	4025	6976	100	390	292	4195	3838	3760
Honduras	45	127	102	3405	6686	1865	8338	14148	5248
Nicaragua	150	538	1120	1193	5957	13127	1745	4500	6322
Panama	15	130	7	-	-	20	129674	202899	120471
<u>Grandes Antilles</u>	17563	12003	6291	92232	83223	74002	104419	21265	11155
Cuba	15143	8893	4624	59333	49956	51533	104419	21265	11155
Haïti	350f	500f	500f	4800f	5017f	4500f			
Jamaïque	450f	450f	450f	8000	9917f	8058			
Porto Rico	0	0	0	1949	2516	2107			
Rép. Dominicaine	1620f	2160	717	18150f	15817	7804			
<u>Petites Ant. et autres</u>	0	0	0	41919	51735	56119	9608	71	14542
Antigua et Barbuda	0	0	0	885	1429	3185			
Anguilla	0	0	0	350	150f	250f			
Antilles néerlandaises	0	0	0	1210f	1020f	900f			
Aruba	0	0	0	420f	130	175			
Bahamas	0	0	0	7498	9557	10473			

Barbade	0	0	0	2967	3539	3206			
Bermudes	0	0	0	463	449	458			
Dominique	0	0	0	458	950	1200f			
Grenade	0	0	0	1778	1487	1631			
Guadeloupe	0	0	0	8600	9500	9150f			
les Caïman	0	0	0	110f	125	125	727	0	0
les Vierges américaines	0	0	0	684	800f	800f			
les Vierges britanniques	0	0	0	624	532	115			
Martinique	0	0	0	3498	5300	5000f			
Monserrat	0	0	0	15	48	50f			
St-Christophe et Nièves	0	0	0	620f	192	352			
Sainte Lucie	0	0	0	931	1188	1718			
St-Vincent-et-les- Grenadines	0	0	0	1298	944	1031	8881	71	14542
Trinité-et-Tobago	0	0	0	8574	13000f	15000f			
Turques-et-Caïques	0	0	0	936	1395f	1300f			
<u>Amérique du sud</u>	244832	271581	240038	316516	476580	380465	725455	649162	638827
Brésil *	191115f	193042	175000f				590035	513666	480000
Colombie	33940	23524	28788	8356	15539	2994	75170	81636	86167
Guyana	800	700f	603	36072	47200f	53241			
Guyane française	0	0	0	6465	8089	7700f			
Surinam	350f	140f	200f	6150f	12860f	12760f			
Venezuela	18627	54175	35447	259473	392892	303770	60250	53860	72660
TOTAL GENERAL	418018	448199	384874	1672194	1755150	1757273	6676789	6306976	5570739

0= supérieur à zéro mais inférieur à la moitié de l'unité employée. F= estimation de la FAO sur la base de sources d'inf

* Aucune information spécifique aux captures du Brésil dans la région de la COPACO n'est disponible

Source : Données de l'Annuaire des statistiques des pêches de la FAO (Captures) Vol. 88/1-1999

Tableau. 2 – PAYS DE L'ATLANTIQUE CENTRE OUEST. Poisson et produits de la pêche. Consommation apparente

	Production	Usages non alimentai res	Import.	Export.	Offre	Population	Offre. par
					Aliment.	(milliers)	personne
<u>Amérique du nord</u>	6599688	1377524	2923930	1377046	6788154	373351	18.2
Etats-Unis	5268074	1113010	2878328	1180359	5872138	277534	21.2
Mexique	1331614	264514	45602	196687	916016	95817	9.6
<u>Amérique centrale</u>	281595	137392	63722	113583	95827	28536	3.4
Belize	24583	20533	493	1835	2711	217	12.5
Costa Rica	31972	1500	33497	44527	20582	3841	5.4
Guatemala	13717	8	5831	4083	15457	10803	1.4
Honduras	18141	3	7529	12938	12729	6099	2.1
Nicaragua	23025	5	5060	13674	14412	4809	3.0
Panama	170156	115342	11313	36525	29935	2767	10.8
<u>Grandes Antilles</u>	150164	452	144780	19616	275210	29639	9.3
Cuba	121740	445	37449	14114	144962	11114	13.0
Haïti	5187	0	17860	410	22639	7891	2.9
Jamaïque	11425	7	31520	3250	39688	2534	15.7
Rép. Dominicaine	11812	0	57951	1841	67921	8101	8.4
<u>Petites Antilles et autres</u>	57473	18148	33230	16748	55906	2930	19.1
Anguilla	250	0	0	0	250	11	23.4
Antigua et Barbuda	3145	1167	1262	136	3105	64	48.3
Antilles néerlandaises	905	0	3234	508	3632	212	17.2
Aruba	187	0	3975	39	4146	94	44.1
Bahamas	10346	17	2883	6743	6469	296	21.9
Barbade	3184	2	5197	333	8047	266	30.3
Bermudes	461	0	1808	0	2269	62	36.4
Dominique	1169	0	1183	0	2351	71	33.1
Grenadea	1584	6	1687	1243	2023	93	21.8
Guadeloupe*	9319	1	10443	18	19743	424	46.5
Iles Caïman	125	0	140	119	221	36	6.2
Iles Vierges britanniques	112	0	0	0	112	22	5.0
Iles Vierges américaines	800	0	0	0	800	118	6.8
Martinique	4869	2	12927	47.0	17747	379	46.9
Montserrat	47	0	0	0	47	6	7.4
St Christophe-et-Nièves	329	0	564	9	885	39	22.7
Sainte-Lucie	1450	0	2509	5	3953	144	27.4
St Vincent-et-les-Grenadines	18519	16933	872	249	2208	112	19.7
Trinité-et-Tobago	14860	23	7917	7365	15389	1283	12.0
<u>Amérique du sud</u>	1525695	80493	497932	197232	1765466	231171	7.6
Brésil	805904	75015	375476	42016	1083396	166073	6.5
Colombie	180440	0	91798	91833	180421	40689	4.4
Guyana	53953	0	575	8209	46719	754	62.0
Guyane française	7762.0	0	2406.0	5010	5298	147	36.1
Surinam	13044	0	2337	5963	9419	414	22.8
Venezuela	472355	5478	27746	49210	445512	23242	19.2
<u>TOTAL GENERAL</u>	8614615	1614008	3663594	1724224	8980563	665627	13.5

0= supérieur à zéro mais inférieur à la moitié de l'unité employée

= les données n'ont pu être obtenues -Source: FAO Statistiques des pêches (Produits) Vol. 87 –1999

* Chiffres correspondant à la moyenne 1994/96 , les chiffres actuels n'étant pas disponibles en raison de changement de registre dans le pays correspondant. Ils sont présentés à titre indicatif et ne sont pas inclus dans le total.

Tableau 3 – Importations et exportations des pays de la COPACO -1996-99
(millions de dollars)

	Importations				Exportations			
	96	97	98	99	96	97	98	99
<u>Amérique du nord</u>	7162131	8252436	8676234	9533030	3886838	3675444	3118817	3594801
Etats-Unis	7080411	8138840	8578766	9407307	3147858	2850311	2400338	2945014
Mexique	81720	113596	97468	125723	738980	825133	718479	649787
<u>Amérique centrale</u>	54324	79519	80199	71650	512796	582307	675053	568333
Belize	740	789	1729	1724f	12427	17933	20168	21163f
Costa Rica	27485	47868	36929	25359	215852	259064	262472	148321
Guatemala	3866	6212	7819	6794	27518	16213	26407	28148
Honduras	6153	9313	13728	14805	63289	50350	71983	97207f
Nicaragua	1805	2278	4386	7843	78305	76250	54936	78596
Panama	14275	13059	15608	15125	115405	162497	239087	194898
<u>Grandes Antilles</u>	113402	99158	112576	116063	160821	125345	126719	117165
Cuba	21951	16692	23985	22484	130334	97643	98012	93296
Haïti	4099f	6709f	8323f	7990f	4169f	11064f	14167f	9264f
Jamaïque	50729	28064f	29138f	32487f	25705	14835f	13416f	13905f
Rep. Dominicana	36623f	47693	51130f	53102f	613f	1803f	1124f	700f
<u>Petites Ant. et autres</u>	125661	106630	93008	70232	89825	90286	87637	96919
Antigua et Barbuda	1851f	2378f	1786f	2373f	1215	1014	606	644f
Antilles néerlandaises	4106f	5728f	3505f	6380f	1077f	833f	938f	1198f
Aruba	16192	16757	17561	17753f	...	599f
Bahamas	7510f	8757	4471	4400f	55760	60660	59635	69591f
Barbade	7633	9505	6023	11044	637	1536	1260	951
Bermudes	5677f	7213f	6369f	7569f	-	-	-	-
Dominique	1676	1371	2102f	1595f	-	-	-	-
Grenade	2214	2195	2394	2534	3097	4293	3704	3530
Guadeloupe	24228f	187f
Iles Caïman	1135f	463f	665f	641f	10943f	6769f	4676f	4693f
Martinique	38700f	38200f	33700f	...	192f
St Christophe-et-Nièves	2170	2305	875f	729f	119	69	13f	...
Sainte-Lucie	4922	4205	4830	5186	-	0	13	-
St Vincent-et-les-Grenadines	1067	1031	954f	1537	447f	664	928f	927
Trinité-et-Tobago	6343	6467	7489	8009	11812	10183	12442	12315
Turques-et-Caïques	237f	55f	284f	482f	4339f	3666f	3422f	3070f
<u>Amérique du sud</u>	625552	623538	609335	405320	489691	498329	463242	502121
Brésil	481550	483598	455250	289808	133876	126477	122831	138232
Colombie	113986	110782	111243	71028	203413	217843	209699	183668
Guyana	2099f	407f	718f	475f	19531	28290f	33771f	34461f
Guyane française	5441f	41360
Surinam	5055	5075	2579	3600f	7420	11199	4251	11640f
Venezuela	17421	23676	39545	40409	84091	114520	92690	134120
TOTAL	8081070	9161281	9571352	10196295	5139971	4971711	4471468	4879339

S: estimation de la FAO sur la base de l'information disponible;...:données non disponibles présentés séparément mais dans un autre poste statistique - : spécifiée dans la source originale comme «nulle » ou « quantité insignifiante » sans autre indication quant à l'ampleur. Source: FAO – Statistiques des pêches (Produits) Vol. 89. 1999.

